

## Procès-verbal du conseil municipal du 03/10/2025

Qui s'est déroulé à 14h00 à la salle de réunion de la piscine sous la présidence de M. Jean-Pierre ALIBERT.

Présents : Mrs ALIBERT Jean-Pierre, AURIOL Daniel, COUGOULE Gilles, PECHOABIERTO Pascal, GINESTE Christian, VAYSSETTES Joël, Mmes LOISEAU Patricia, CAZOTTES Emmanuelle, COURNUT Marie,

Absents : Mr PAULHE J, MELANO PH,  
A 14h00 ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Mr ALIBERT informe le conseil que Mr Philippe MELANO a donné procuration à Mr Joel VAYSSETTES

### Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 août 2025
- Compte-rendu des Décisions du Maire
- Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala aux communes de FLAVIN, LE VIBAL, PONT DE SALARS, PRADES DE SALARS, SALMIECH, TREMOUILLES pour la compétence « Assainissement collectif »
- Révision des statuts de la Communauté de Communes Muse et Raspes du Tarn
- Répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2025
- Signature d'une promesse de convention de servitudes et de confortement de voirie dans le cadre du renouvellement du parc éolien de Lascombe
- Créations/Suppressions d'emplois
- Participation au financement de la protection sociale complémentaire SANTE des agents
- Modalité de refacturation des frais de personnel entre le budget principal et les budgets annexes « Eau-assainissement » et « Station-Service »
- Remboursement de l'avance versée au budget photovoltaïque par le budget général
- Budget Eau-Assainissement : Décision Modificative n°1
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service public d'eau potable 2024
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement collectif 2024
- Tarif de l'eau potable distribuée par la Commune et de l'Assainissement
- Echange et cession de terrains
- Adressage : Dénomination des voies
- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une maison, située dans le village du Truel,
- Questions diverses

### Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 août 2025 :

Le conseil est POUR à l'unanimité

### Compte-rendu des Décisions du Maire :

- Encaissement d'indemnités versées par le CIGAC, d'un montant total de 572.84 € pour la période d'arrêt maladie du 21/09/2025 au 30/09/2025
- Dossier de demande de subvention auprès du Département pour les travaux de réfection des rues de la Romiguière : réponse négative.
- Dossier de demande de subvention auprès du Département pour les travaux d'assainissement : en cours d'étude.

**Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala aux communes de FLAVIN, LE VIBAL, PONT DE SALARS, PRADES DE SALARS, SALMIECH, TREMOUILLES pour la compétence « Assainissement collectif » :**

Mr Le Maire informe le conseil qu'il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala avec l'adhésion des communes de FLAVIN, LE VIBAL, PONT DE SALARS, PRADES DE SALARS, SALMIECH et TREMOUILLES.

**Le conseil est POUR à l'unanimité**

**Révision des statuts de la Communauté de Communes Muse et Raspes du Tarn :**

Mr Le Maire informe le conseil qu'il est demandé de se prononcer sur la révision des statuts de la communauté de communes, lesquels intègrent comme nouvelle compétence l'assainissement collectif des eaux usées.

La communauté de communes assurera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 cette compétence pour les 10 communes l'ayant transférée (toutes sauf Le Truel, St-Victor et Melvieu, Lestrade et Thouels).

**Le conseil est POUR à l'unanimité**

**Répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2025 :**

Mr Le Maire informe le conseil que la Communauté de Commune a adopté par délibération du 23 septembre la répartition dérogatoire libre du FPIC 2025 entre la communauté de communes et les communes, à la place de la répartition de droit commun.

Le Conseil est invité à adopter ou rejeter ce mode de répartition libre.

Mr AURIOL informe le conseil que la contribution de la Commune est de 43 372 euros pour une compensation de la communauté de commune de 9437 euros

**Le conseil est POUR à l'unanimité**

**Signature d'une promesse de convention de servitudes et de confortement de voirie dans le cadre du renouvellement du parc éolien de Lascombe :**

Mr Le Maire demande aux Élus présents si quelqu'un est concerné à titre privé directement ou indirectement par le projet éolien ?

Effectivement il y a une élue qui est concernée, Mr Le maire l'informe qu'elle ne peut pas prendre part au débat et au vote sur ce sujet.

Mr le maire informe le conseil que dans le cadre du renouvellement du parc éolien de Lascombe, la SARL Lascovent envisage de passer sur l'ancien chemin de Salles-Curan à Linars et d'empiéter sur les parcelles section F 323, 326, 328 appartenant à la commune, et de procéder aux travaux d'aménagements nécessaires.

En vue de cette implantation, SARL Lascovent propose à la Commune de signer une promesse de convention de servitude la base du modèle qui a été transmis à chaque membre du conseil par mail.

**Le conseil est POUR à la majorité (une élue ne votant pas)**

### **Créations/Suppressions d'emplois :**

Mr le Maire informe le conseil que suite à la création par délibération du 03/12/2024, d'un emploi de secrétaire général de mairie, il convient de supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe.

En raison des possibilités d'avancement de grade, il convient de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, et de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique.

**Le conseil est POUR à l'unanimité**

### **Participation au financement de la protection sociale complémentaire SANTE des agents :**

Mr Le Maire informe le conseil que le décret du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales impose la participation mensuelle, pour chaque agent, au financement de la protection santé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La participation ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros.

Mr Le Maire demande à Madame la Secrétaire Générale de Mairie de quitter la salle du conseil le temps de la délibération.

Après échanges, le conseil propose de participer à hauteur de 27 euros par agent.

**Le conseil est POUR à l'unanimité**

Retour de Madame la Secrétaire Générale de mairie en séance de conseil.

### **Modalité de refacturation des frais de personnel entre le budget principal et les budgets annexes « Eau-assainissement » et « Station-Service » :**

Mr le Maire informe le conseil que le service de gestion comptable demande de fixer par délibération les modalités de facturation des frais de personnel entre le budget général, sur lequel est établi la paye du personnel, et les budgets annexes qui « consomment » une part des heures de travail des agents.

Le remboursement pourrait être basé sur le coût horaire moyen annuel des agents.

**Le conseil est POUR à l'unanimité**

### **Remboursement de l'avance versée au budget photovoltaïque par le budget général :**

Mr le Maire informe le conseil que le budget général de la commune a consenti une avance de 20 000 € au budget Photovoltaïque lors de sa création en 2020 et il convient de rembourser cette avance.

A ce jour, il reste à rembourser 16 000 €. Pour l'exercice 2025, un montant identique aux années précédentes pourrait être remboursé, soit 2 000 €.

**Le conseil est POUR à l'unanimité**

### **Budget Eau-Assainissement : Décision Modificative n°1 :**

Mr Le Maire informe le conseil que la commune a fait numériser les plans des réseaux d'eau et d'assainissement.

**Le conseil est POUR à l'unanimité**

### **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service public d'eau potable 2024 :**

Mr le Maire informe le conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable, qui doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers par une diffusion sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**Le conseil est POUR à l'unanimité**

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement collectif 2024 :**

Mr le Maire informe le conseil que c'est la même chose que le point précédent, mais pour l'assainissement collectif.

**Le conseil est POUR à l'unanimité**

**Tarif de l'eau potable distribuée par la Commune et de l'Assainissement :**

Mr Le Maire demande au conseil quelles modifications on apporte aux tarifications de l'eau potable sur la commune.

Après échanges, il est proposé d'augmenter le tarif de l'abonnement à l'eau potable de 10 euros. Soit le 1<sup>er</sup> abonnement (compteur) à 60 €, et tout compteur supplémentaire à 35 €.

**Le conseil est POUR à l'unanimité**

**Échange et cession de terrains :**

Mr le Maire informe le conseil qu'il avait été décidé par délibération le 03 décembre 2024 de modifier sensiblement la limite de propriété entre les parcelles section K n°1083 appartenant à la commune et K n°1082

Le géomètre a réalisé le bornage. Il en résulte que dans cet échange, la commune vendrait 61 m<sup>2</sup> et ces derniers céderaient 13 m<sup>2</sup> à la commune, soit un total de 48 m<sup>2</sup> cédés par la commune.

Il convient d'approuver cette cession selon le plan ci-annexé et de fixer le prix de vente.

Le prix de vente est fixé à 12 € TTC le m<sup>2</sup>, comme l'ensemble des terrains au sein du lotissement.

**Le conseil est POUR à l'unanimité**

**Adressage : Dénomination des voies :**

Mr le Maire informe le conseil que le travail préalable de dénomination des voies est terminé.

Des permanences pour consultation du projet par le public ont eu lieu vendredi 26 septembre et mercredi 1er octobre en mairie. Le Conseil municipal doit maintenant délibérer sur le nom des voies.

A la suite de certaines observations d'administrés, le conseil vote à bulletin secret :

Au Truel pour le nom de la rue longeant l'église, le Conseil a voté  
POUR la Rue Saint-Michel, contre la Rue du Marronnier à 7 voix contre 3

A la Romiguière, pour la voie traversante, de l'entrée nord au Pialou, le Conseil a voté :

POUR la Route des Bergeries, contre la Route des Costes Gozon à 6 voix contre 4

**Après intégration de ces modifications, le Conseil vote à l'unanimité le nom des voies.**

**Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une maison, située dans le village du Truel, au prix de 40 000 € :**

Mr le Maire demande au conseil si la Commune préempte pour un bien immobilier située dans le village du Truel, au prix de 40 000 €.

**Le conseil est CONTRE la préemption à l'unanimité.**

**Questions diverses :**

- Mr le Maire propose au conseil d'organiser la cérémonie du 11 novembre comme l'année dernière, le conseil est d'accord.

- Mr Le Maire informe le Conseil qu'à LUX, un propriétaire souhaite acheter le terrain communal qui est mitoyen tout le tour de sa maison,

Il se trouve qu'une partie de ce terrain permet l'accès à une parcelle d'un autre propriétaire.

**Le conseil est défavorable à cette demande.**

Les sujets ayant tous été abordés la séance est levée à 15h45.

**ALIBERT Jean-Pierre,  
Le Maire**



**COUGOULE Gilles,  
secrétaire de séance**

